

moyen d'huile d'olive et étaient placées sur le chandelier d'or en présence du Seigneur (1).

Si, dans la Nouvelle Loi, il n'y a rien qui prescrive l'usage de lumières, il n'y a rien non plus qui le défende. Bien plus, on voit dans la Sainte Ecriture qu'un grand nombre de lampes éclairaient l'appartement où saint Paul annonçait la parole de Dieu à Troas (2).

L'histoire des persécutions dans les premiers siècles de l'Eglise nous montre les chrétiens obligés de se réunir dans les catacombes pour prier et assister au saint sacrifice : on y mettait des lampes, des cierges pour illuminer cet obscur séjour. Ces lumières n'avaient pas pour but seulement de faire disparaître les ténèbres physiques, mais elles étaient encore un signe de joie, une figure du Sauveur, lumière du monde, présent dans son Eglise, un symbole du feu sacré de l'amour divin que Jésus est venu allumer ici-bas dans les cœurs.

L'Eglise a toujours conservé cet antique usage qui nous rappelle ces temps reculés où nos ancêtres ont souffert pour la foi, ainsi que les enseignements lumineux du Sauveur et l'amour que les fidèles doivent avoir pour un Dieu si bon. « En Orient, dit saint Jérôme, on allume des cierges

(1) Lévit. XXIV, 2-4.

(2) Act. XX, 8.